MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

APPLICATION GENERALE DE L'OUTIL INFORMATIQUE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE: SCIENCES AGRONOMIQUES ET INGENIERIE BIOLOGIQUE

CODE: 7541 04 U 31 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 710 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 16 août 2023, sur avis conforme du Conseil général

APPLICATION GENERALE DE L'OUTIL INFORMATIQUE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de se familiariser avec l'outil informatique et plus spécifiquement les logiciels de type tableur, édition et présentation afin de produire des documents simples.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En mathématiques,

- lire et interpréter des graphiques ;
- étudier un phénomène réel et traduire des tableaux de données sous forme graphique ;
- reconnaître une fonction dont le graphique est une droite ou une parabole et représenter graphiquement des fonctions du premier et du deuxième degré ;
- réaliser point par point le graphique de fonctions simples et y relever les zéros, le signe et la croissance.

En français,

- résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général, les critiquer ;
- produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'informations pouvant être mis à sa disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.).

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à un équipement informatique intégrant des logiciels d'édition, de présentation et de tableur, en respectant les procédures de sécurité du matériel y compris des périphériques et des fichiers,

face à une situation-problème donnée,

- de concevoir les feuilles de calcul à l'aide de formules et de fonctions, de mettre en forme et en page les résultats obtenus et d'en représenter sous forme graphique ;
- ♦ de réaliser un document dans le domaine professionnel comprenant des références (table des matières, table des illustrations, bibliographie....) et des objets (image, tableau, graphique, ...)
- de réaliser et de personnaliser une présentation assistée par ordinateur suivant les consignes du chargé de cours.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ♦ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- le niveau d'autonomie : la capacité à faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

face à un système informatique installé, en respectant les procédures de sécurité du matériel y compris des périphériques et des fichiers,

pour un système d'exploitation,

- d'ouvrir et de clôturer une session de travail ;
- de mettre en œuvre des fonctionnalités de base du système d'exploitation en vue de la gestion de répertoires et de fichiers ;
- ♦ d'utiliser une plateforme d'apprentissage en ligne et d'eServices (par exemple : courrier électronique, service de stockage Cloud....).

pour un logiciel courant de type tableur, à partir de situations-problèmes,

- ◆ de créer et de modifier des feuilles de calcul (mise en forme, mise en forme conditionnelle mise en page, ...);
- d'utiliser des formules contenant des références relatives, des références absolues et des fonctions :
- de représenter des données et des résultats sous forme de graphiques ;

pour un logiciel courant de type édition, à partir de situations-problèmes,

- ♦ de créer et de modifier un document (mise en forme, mise en page, ...);
- ♦ d'insérer dans un document une référence (note de bas de page, table des matières, légende,...);

pour un logiciel courant de type présentation, à partir de situations-problèmes,

- ♦ de créer et de modifier une présentation (mise en forme, mise en page, ...) en utilisant des modèles de conception existants ;
- d'insérer, de mettre en forme et d'animer différents objets (image, tableau, graphique, ...);
- d'imprimer une présentation.

5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser deux étudiants par poste de travail et 20 étudiants par groupe.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

| 7.1. Dénomination du cours | Classement | Code U | Nombre de périodes |
|--|------------|--------|--------------------|
| Laboratoire d'application générale de l'outil informatique | CT | S | 48 |
| 7.2. Part d'autonomie | | P | 12 |
| Total des périodes | | | 60 |
| Nombre d'ECTS | | | 4 |